

Tout Personnel**Octobre 2015 - N°166**

Le projet de contrat Etat/ONF 2016/2020: en bref

Le projet de contrat a été transmis aux membres du Conseil d'Administration en vue du CA du jeudi 8 octobre. En voici les principales lignes et quelques réponses aux questions que peuvent légitimement se poser les personnels de l'ONF :

La vente de forêts domaniales :

Ce projet confirme, qu'au-delà des échanges qui existent depuis toujours, l'ONF vendrait des parcelles pour en acheter d'autres ou faire des travaux d'investissement. **Vendre de la forêt pour faire des travaux**, l'impensable est arrivé. Vous noterez qu'aucun seuil de surface n'est précisé. L'esprit du service public forestier est trahi et l'image de protecteur de la forêt, qui nous fait tous vivre, va en prendre un très sale coup. **Qui défendra l'ONF et ses personnels après ça ?** Et puis si l'Etat ouvre la boîte de Pandore, pourquoi continuer d'empêcher les communes en difficulté de vendre leurs forêts ?

L'ONF reste en sursis :

Versement compensateur, CAS pensions, rémunération du soutien à la filière, des aménités (CO2, eau, biodiversité), de l'accueil du public ...

Aucune mesure de fond ne vient régler le problème du modèle économique ONF dont pourtant tout le monde s'accorde à dire qu'il n'est pas viable. Nous restons condamnés à aller de sursis en sursis, d'une loi de finance à l'autre. La pente sera encore plus raide puisque l'endettement croissant, qui jusque-là masquait nos déficits, doit être réduit (- 140 M€/400).

Joyeux anniversaire ONF....

Un projet de contrat financier sans aucune ambition forestière

Les aspects financiers s'imposent dans tous les domaines. Liste non exhaustive : récolter plus, réduire la qualité des aménagements pour renforcer *les activités à forte valeur ajoutée*, conditionner une bonne partie de l'action environnementale à l'obtention de financements extérieurs, fragiliser la formation forestière jugée trop coûteuse, brader à peu près tout : maisons, sites en agences, zone d'activité en domanial, Campus etc..., réduire encore et toujours nos frais de fonctionnement ...

Départements d'outre-mer : Honte à la direction et aux tutelles !!!

« La présence de l'ONF dans les DOM se révèle structurellement déficitaire (13 M€/an en soldes nets) ». Ce sont en ces termes que l'ONF stigmatise (parle ton du déficit d'une autre DT ?) l'activité des collègues dans ces territoires. A nos décideurs, le SNUPFEN rappelle que le service public n'a pas vocation à être bénéficiaire.

A nos décideurs, le SNUPFEN rappelle la très grande difficulté à exercer le métier de forestier dans ces territoires : contexte institutionnel compliqué, localement niveau d'effectif proche de la disparition physique de l'ONF, forte pénibilité et dangerosité des missions ... La tâche est difficile, le résultat remarquable et remarqué (sauf à l'ONF ?), cette manière d'aborder le sujet est inqualifiable. Au-delà de ce nouveau dérapage, **le projet de contrat est des plus inquiétants sur l'avenir même du service public forestier et de ses personnels dans ces départements.**

Une agressivité sans précédent envers les communes forestières

Les communes payent-elles assez pour le service rendu ? Au-delà de ce débat certes intéressant, il y a la réalité mise en lumière par la mission d'inspection générale interministérielle : très peu de marge pour augmenter les frais de garderie. Ce rapport-là n'arrange pas l'Etat, il le met donc de côté et met sur la table des mesures qui mènent à bout forment un ensemble particulièrement agressif, inacceptable ... pour être inaccepté ? Jugez-en par vous-même :

- les communes ne pourraient plus récupérer la TVA sur les frais de garderie. Le taux réel passerait donc de 10,00 à 12,00%. Les frais de garderie augmenteraient de 5 à 6 M €.
- L'ATDO exploitation intégrerait le régime forestier (gratuité) sous réserve de la suppression de la déductibilité des charges d'abattage et de façonnage de l'assiette des frais de garderie qui seront ainsi calculés sur les recettes brutes de bois.
L'échange est forcément coûteux pour les communes (combien ?). Et on va leur demander de faire plus de bois façonné. Comprenez qui pourra.
- *Augmentation des tarifs applicables aux volumes délivrés pour le calcul des frais de garderie.* Intelligent de ne rien préciser : ça nourrit tous les fantasmes ... contre l'ONF.
- *« Pour les années 2016 à 2020, un dégrèvement d'office du paiement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties relatives aux forêts domaniales sera inscrit dans la loi pour accompagner le redressement financier de l'ONF ».*
Conséquence : les communes de France y perdraient 12 M€ dont 5 M€ pour les communes forestières. Nous allons être PO-PU-LAI-RES.
- Regroupement de la gestion des forêts communales : la rédaction de la proposition (voir projet complet) est très obscure mais laisse à penser qu'on parle de forêts de – de 250 ha. L'outil pour « inciter » au regroupement consisterait dans l'instauration d'un *forfait* frais de garderie (déconnecté des recettes ?) pour les forêts de – de 250 ha dont le propriétaire refuserait le regroupement... Il y aurait donc des communes plus égales que d'autres ce qui porte clairement atteinte à la péréquation.

Et le plus IN-CROY-A-BLE pour la fin :

- **« Les bois destinés à l'affouage en forêt des collectivités seront exploités par des bûcherons relevant d'une entreprise privée ou par des salariés de la collectivité. »** Vous avez bien lu, ça n'est pas un canular. Cette mesure anti sociale, qui reviendrait sur l'esprit même des droits d'usage, n'a que bien peu de chances de passer mais il restera dans l'esprit de beaucoup que l'ONF ne veut plus de l'affouage. **C'est un sabotage en règle.**

L'agressivité envers les communes ...pour fragiliser le régime forestier ?

On peut se poser la question quand on lit :

- *« L'Etat, l'ONF et la FNCOFOR veilleront à ce que le régime forestier soit bien appliqué à l'ensemble des forêts des collectivités qui en relèvent. Une réflexion sera engagée sur la fixation des seuils de surface susceptibles d'être pris en compte à ce titre ».* Tout et son contraire en 2 phrases. Les critères qui prévalaient jusqu'alors pour justifier de bénéficier du régime forestier (exploitation régulière, protection...) sont remis en cause.

- « L'État précisera pour ses services, dans un délai d'un an après la signature du contrat, la nature des **réponses à apporter aux demandes de sortie du régime forestier éventuellement présentées par les collectivités**, en fonction de leurs motivations, le régime forestier devant rester la règle de droit commun ». Pour écrire ceci dans un contrat Etat/ONF, c'est que visiblement en haut lieu on s'attend à quelque chose...

En 2010 Bercy, donc l'Etat, écrivait qu'à terme les forêts communales avaient vocation à être gérées par des acteurs privés. L'Etat, s'il semble peu enclin à prendre une telle décision, a peut être choisi de faire en sorte ce que soit les communes qui demandent à se passer de l'ONF.

QUELLES CONSEQUENCES POUR LES PERSONNELS ?

Allons-nous pouvoir enfin exercer notre métier dans une certaine stabilité ?

Pour de très nombreux personnels, la réponse pourrait être NON !

2 exemples parmi d'autres :

- Agent patrimonial chef de triage : il est prévu que des salariés de droit privé (ouvriers ou contractuels) viennent sur les triages faire des tâches réalisées auparavant par les agents (inventaires, martelages, surveillance limites, cloisonnements d'exploitation ...). A la place les agents pourront faire du bois façonné, des aménagements, du commercial ... « Après tout, vous êtes B maintenant » dit la direction.
- Aménagiste : avec des règlements type de gestion pour les forêts de – de 25 ha et des aménagements à simplifier (jusqu'à quel point ?) pour les massifs de – de 250 ha, le métier risque de changer et l'amour du travail bien fait en prendre un sale coup.

Allons-nous pouvoir continuer à travailler au même endroit ?

Pour les personnels travaillant sur site, la réponse pourrait être NON !

- Mise à l'étude d'un projet immobilier pour le siège : où ça ? pas de réponse.
- Rationalisation de la répartition des sites administratifs selon un objectif cible 2020 ; Des sites seraient donc fermés (sans plus de précisions) : les promesses « pas de mobilité géographique forcée » aux oubliettes et à la place mutations forcées, longs déplacements à la charge des personnels, des conditions de travail dégradées...
- Fermeture du Campus de Velaine en Haye : un nouveau site, où ça ? pas de réponse.

Allons-nous voir notre charge de travail enfin se stabiliser ?

Pour de très nombreux personnels, la réponse pourrait être NON !

- Dès 2016 ce serait de 108 à 150 suppressions de postes (fonctionnaires, contractuels, ouvriers ?), stabilité des effectifs oblige
- Passage de 320 à 310 UT, stabilité de l'organisation oblige
- A terme 550 contrats aidés à encadrer (très bien) sans moyen supplémentaire (aie !).

Et puis regardons les choses en face, le modèle économique de l'ONF n'est amélioré en rien. Tout au plus quelques artifices pour aller de sursis en sursis. Rien de plus. Par contre la réduction attendue de l'endettement ONF va faire très mal. Dans ces conditions comment peut-on croire à l'arrêt des suppressions de postes même après 2016 ?

Nos conditions de travail vont-elles arrêter de se dégrader ?

Pour la grande majorité des personnels, la réponse pourrait être NON !

Pour les patrimoniaux, l'agressivité manifestée envers les communes laissera des traces et il faudra vivre avec au quotidien. Idem avec la dégradation de l'image de l'ONF vendeur de forêts. La porosité pourrait compliquer le travail au quotidien : être responsable sans faire soi-même, on a vu ce que ça donne avec l'encadrement des travaux...

Pour les personnels administratifs ou techniques devant changer de site, pas besoin de faire un dessin. De plus les expertises ont montré que la multiplication des statuts au sein des mêmes équipes était porteur de tensions vu que le principe « à travail égal, salaire égal » n'a plus cours. Et ça n'est pas le refus de la direction de passer tous les C administratifs en B qui va arranger le climat social.

Allons-nous avoir un déroulement de carrière normal ?

Pour de très nombreux personnels, rien n'est moins sûr.

Explications : si le statut de fonctionnaire n'est pas remis en cause pour les personnels en place, le choix de remplacer à l'ONF 3 départs en retraite sur 10 par des contractuels qui seraient embauchés en grande partie dans les services de soutien modifierait profondément les effectifs de chaque statut au sein de ces services. Ce choix aurait de ce fait des effets mécaniques sur la mobilité et les promotions des fonctionnaires exerçant dans le soutien.

Allons-nous conserver notre emploi à l'ONF ?

Si, soyons honnêtes, peu de monde aujourd'hui se pose cette question qui semble hors de propos, l'agressivité des mesures envisagées en direction des communes forestières peut légitimement emmener à s'interroger. Il sera à l'évidence compliqué de rester en poste à l'ONF si d'aventure les COFOR venaient à mettre à exécution leur menace proférée en septembre 2014, à savoir, faire passer dans la loi un droit d'option pour faire appliquer ou non dans leurs forêts le régime forestier par l'ONF. Si nous n'en sommes pas là, il convient peut-être de ne pas, pour autant, faire comme si on ne voyait pas.

**CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE ? C'EST RELEVER LA TETE ET SE BATTRE CRANEMENT
COMME NOS ANCIENS L'ONT FAIT AVEC SUCCES POUR DEFENDRE NOS EMPLOIS, NOS
METIERS, NOTRE STATUT....POUR NOUS, POUR L'INTERET GENERAL ET POUR LA FORET
DE DEMAIN.**

TOUS EN GREVE A PARIS LE JEUDI 8 OCTOBRE

DERNIERE MINUTE :

Le Ministre de l'agriculture a annoncé à l'assemblée des communes forestières à Nancy ce vendredi 2 octobre, que le seul effort supplémentaire qu'il demanderait aux communes, est celui de mobiliser plus de bois.

Cette annonce n'a pourtant pas enthousiasmé bon nombre de maires présents, preuve de leur maturité et de la connaissance du dossier. En effet, ce contrat ne sera qu'une nouvelle fuite en avant fragilisant le régime forestier et l'Office national des forêts auxquels ils sont attachés.

L'intersyndicale a quant à elle fait une déclaration en début de séance.



Les lorrains ont intercepté le ministre à son arrivée à l'AG des COFOR